

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE RURALE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE
RURALE
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRA-
TIVES ET FINANCIERES
-e-e-e-e-

EA/LJW - 25/7/80.
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

LE DÉCRET N° 80/627/ du 26/12/80
portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) au titre de l'année 1979.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

SAS : Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

P. Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomination et révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories ;

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des ministres ;

Vu le Décret n°79/703 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n°80/037 du 29 Janvier 1980 abrogeant le Décret n°79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements des agents de l'Etat pour l'année 1979 ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 29 Mai 1980 ;

DÉCRET :

Article 1er. Sont inscrits au tableau d'avancement les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural), au titre de l'année 1979 dont les noms suivent :

.../...

A/- INGENIEURS D'AGRICULTURE

Pour le 2^e échelon - A 2 ans

MM. - BADILA Joseph Ouesso
- BAKADISSA Jean Madingou
- EDARA Justin B/Ville
- GAENTARI Georges Linkala
- GOMÉ Alphonso B/Ville
- MAVCUNGOU-ZACU Célestin Loudima
- MOUANGA Jean-Marie Madingou
- SITA DIT MIZERE Raphaël Loudima
- MOUMBA Pascal B/Ville
- LIWANGA-VALAZI Zéphirin B/Ville
- BALEMBANA Faustin B/Ville
- GALCISY Pierre B/Ville
- MANTADI Simon B/Ville
- NZABA MAHOLE Adolphe B/Ville

A 30 mois

MM. - MILPOUYA Pierre-César B/Ville
- MATCHDO Antoine B/Ville
- MONDJO-BANGUI Joseph Vital B/Ville
- YCILA Emmanuel B/Ville
- OKOKO BAYENQUE François B/Ville
- OUEMBA Alphonse B/Ville
- MOUPANGOU Donatien Madingou
- MABI François Loudima
- MAPANGUI Antoine B/Ville

Pour le 3^e échelon - A 2 ans

MM. - ELATA Fulbert Owando
- BANSIMBA Jean B/Ville
- BIKAWA Théophile Loubomo
- BIMPLO Paul B/Ville
- DIA MOUANGUI Jean B/Ville
- DIBA Désiré Loudima
- TEADI Jean B/Ville
- KANI Marc B/Ville
- KOUKOU Josephat B/Ville
- MARANTA Joseph Loudima
- MOLIULU Michel Loudima
- NIAMAZOCK Paul B/Ville
- YCULCU Alphonse B/Ville

A 30 Mois

MM. - ABAYA Isidore B/Ville
- BOMA Jean Claude Ouesso
- KOUSSELMON Simon Jean Mommayuka

- 3 -

Pour le 4^e échelon - A 2 ans

- MM.- MOYO Justin B/Ville
- KDCHO François Justin B/Ville
- MOSSIMBI Paul-Valentin B/Ville
- OKEMBA DZAMBO Alphonse B/Ville
- NACUA Nazaire B/Ville

Pour le 5^e échelon - A 2 ans

- Mr.- TCHICAYA Joseph B/Ville

A 30 mois

- Mr. BALLEY-NEGOT Justin Pte-Noire

B/- ELEVAGE - VETERINAIRES INSPECTEURS

Pour le 5^e échelon - A 2 ans

- MM.- KOYA Pierre Madingou
- MOUTAMBANDZA François Madingou
- NGUINDA B/Ville
- NGOYI Jean-Jacques B/Ville
- PANGUI Louis Joseph B/Ville
- YACKA Jean-Gabriel Pte-Noire
- CNGAGNA-YOKA Pascal B/Ville

Pour le 6^e échelon - A 30 mois

- MM.- NSIETE Philippe B/Ville
- MAMOUMBOU-KEMBA Daniel B/Ville

Pour le 7^e échelon - A 2 ans

- MM.- GANGA Pierre Pte-Noire
- VEMBE-MOUKOUA Jean B/Ville

C/- GENIE RURAL - INGENIEUR DU GENIE RURAL

Pour le 6^e échelon - A 2 ans

- Mr.- TCHOUMOU Joseph B/Ville

Article 2. Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC, et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Brazzaville, le 26 DECEMBRE 1980

Colonel Louis SYLVAINE-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

M. MOUAMBE NGA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPEZ.

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS:

JORPC.....	2
SGCM/BC.....	2
DGTFP/DF P.....	16
DB.....	2
SGF.....	2
DCF.....	2
MER.....	2
DGER.....	2
DAAF.....	174
DAE.....	2
SCE ZOOT.....	2
GENIE RURAL.....	1
REGIONS.....	7
REGIAGRIS.....	7
INTERESSES.....	58